



➤ A quoi sert le fonds social ?

Les fonds sociaux sont des aides ponctuelles destinées à soutenir les familles lorsque des difficultés matérielles impactent la scolarité des enfants.

Les fonds sociaux peuvent aider au financement de :

- Frais de cantine et d'internat
- Tenue de sport, matériel scolaire, tenue professionnelle
- Transport scolaire, sorties scolaires
- Besoins vestimentaires
- Reste à charge de frais de santé
- Autres besoins

Cette liste a un caractère indicatif, les fonds sociaux doivent répondre aux situations particulières et temporaires.

➤ Qui peut en bénéficier ?

Chaque élève lycéen, qu'il soit boursier ou non, peut bénéficier des fonds sociaux quand la situation financière de sa famille est difficile.

Les étudiants peuvent également faire une demande d'aide, qui sera transmise par le Lycée au Conseil Régional (fonds social régional) ou au CROUS le cas échéant.

➤ Comment faire pour en bénéficier ?

Les familles peuvent retirer un dossier :

-soit auprès de l'assistante sociale : **Mme Camille THOMAS – 06 09 74 47 95**

-soit à l'intendance, ou bien le télécharger sur le site internet.

Une fois complété il doit être déposé au bureau de l'assistante sociale, au secrétariat de l'intendance ou retourné par courriel : camille.thomas@ac-normandie.fr

Le dossier est ensuite étudié de façon anonyme par une commission présidée par le chef d'établissement et composée de membres de l'équipe éducative.

Une réponse est adressée aux responsables légaux ou à l'élève s'il est majeur et autonome.